

Bretagne 2030

Compte-rendu de la soirée-débat n°8 du 14 novembre 2013 à Brest

La soirée-débat organisée à Brest (Foyer Laïque Saint Marc) le 14 novembre 2013 de 18H30 à 21H dans le cadre de la démarche Bretagne 2030 a réuni une quarantaine de participants.

Il s'agissait de la 8^{ème} réunion, 14 réunions-débats étant programmées.

Les réflexions collectives et individuelles des participants sont restituées ci-dessous.

1. RAPPEL DE LA DEMARCHE BRETAGNE 2030

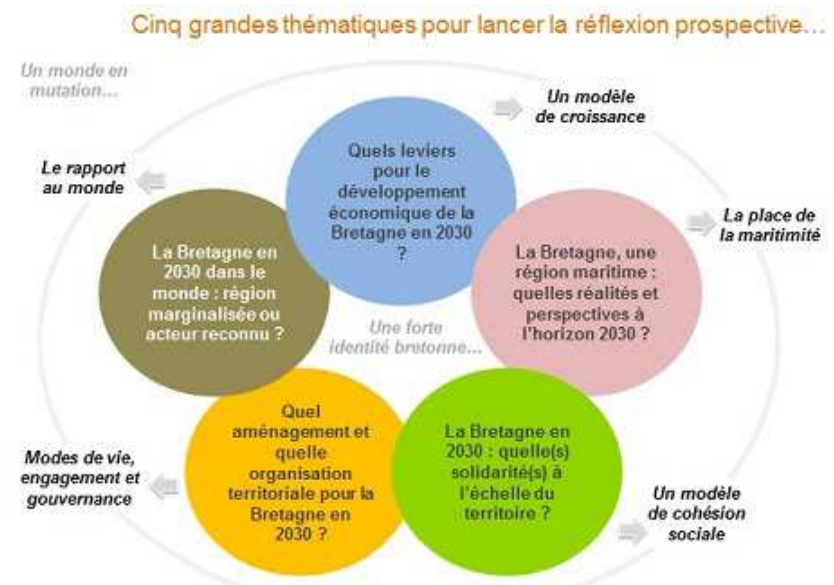
Bretagne 2030 est une démarche lancée par le Conseil régional de Bretagne qui propose à toutes les Bretonnes et tous les Bretons, et plus largement à tous ceux qui aiment la Bretagne, de définir le visage qu'ils lui souhaitent en 2030.

Il s'agit d'une démarche de réflexion collective, de concertation prospective qui contribue à l'élaboration d'une vision partagée de la Bretagne en 2030.

Bretagne 2030 ne cherche pas à prédire l'avenir mais à le dessiner, à formuler des souhaits et des attentes et à explorer des pistes.

La démarche engagée invite ainsi à penser l'avenir pour ne pas le subir, à formuler des valeurs et des aspirations collectives, pour ne pas dériver vers des situations non souhaitées et pour être en capacité de résister aux évolutions non souhaitables.

Ces cinq thèmes couvrent les grands champs de réflexion pour l'avenir.



Quelques questions sont posées pour susciter la discussion. Elles reflètent les préoccupations majeures exprimées par les Bretons et les représentants de la Bretagne, ses partenaires, ses visiteurs,.... Les plaquettes thématiques, distribuées en réunion sont disponibles dans la rubrique « projet » du site www.bretagne2030.ienparle.net

2. L'INTRODUCTION DE LA SOIREE-DEBAT

Deux conseillers régionaux ont participé à la séance : **Sylvaine Vulpiani**, Conseillère régionale, et **Christian Guyonvarc'h**, Conseiller régional, rapporteur général du budget. Ils ont souhaité aux participants de parvenir à formuler aux mieux leurs idées dans le cadre de cette soirée débat consacrée à l'avenir de la Région Bretagne.

Sylvaine Vulpiani a souligné la démarche engagée dans le cadre de cette réunion : la Région Bretagne a souhaité donner la parole aux citoyens bretons afin qu'ils imaginent ensemble ce que pourrait et devrait être la Bretagne à horizon 2030. Ce n'est pas parce qu'il y a aujourd'hui nécessité de se dégager de récifs dangereux qu'il ne faut pas pour autant se fixer un cap ; sans cap, le risque de naufrage est plus important. Il est proposé ce soir aux participants d'aborder ce travail prospectif, d'imaginer la Bretagne en 2030 à partir de quelques grandes thématiques :

- L'enjeu économique ;
- Les équilibres territoriaux en Bretagne entre l'est et l'ouest, le centre et le littoral, les grandes villes et les territoires ruraux...
- La solidarité sociale, intergénérationnelle..., question qui se posera de plus en plus face au vieillissement de la population ;
- La dimension maritime de la Bretagne. Il est souvent question des handicaps géographiques de la Bretagne, qualifiée de territoire périphérique, péninsulaire, à l'écart des grands bassins de consommations et des grands axes de

communication européens... Or la Bretagne est un territoire ouvert sur l'océan, et 85% des échanges commerciaux de marchandise se font par voie maritime.

- Les relations entre la Bretagne et le monde. Cette thématique est également abordée de façon transversale dans chacun des sujets.

Ils ont remercié les participants de leur présence et ont souhaité des échanges productifs et utiles à la Bretagne.

3. RESTITUTION DES REFLEXIONS COLLECTIVES DES PARTICIPANTS

Les participants ont travaillé sur chacun des 5 thèmes qui structurent la réflexion. Ils étaient répartis par tables et la synthèse de chaque groupe a été restituée en séance plénière, permettant ainsi à tous les participants de réagir et de s'exprimer sur l'ensemble des thèmes.

3.1. LA BRETAGNE GRANDE REGION MARITIME EUROPEENNE EN 2030 : FANTASME OU REALITE ?

Deux tables ont travaillé sur la thématique de la mer.

Les participants de la 1^{ère} table ont formulé les propositions suivantes :

- Renforcer l'excellence dans le domaine maritime en développant la recherche et l'enseignement (sciences marines, économie maritime...), l'activité économique... Ex. les énergies marines renouvelables (EMR), les biotechnologies, les algues, le génie côtier... ;
- Accepter une urbanisation du littoral maîtrisée ;
- Encourager les investissements dans la création, l'innovation et le développement d'activités maritimes ;
- Maintenir un équilibre intelligent entre la protection du littoral et la protection des ressources marines ;

- Améliorer la plateforme multimodale entre le réseau portuaire et le réseau ferré ;
- Investir dans les infrastructures maritimes pour faire de la Bretagne une porte d'entrée de l'Europe et en irriguant les territoires.

Pour les participants, ce qu'il convient absolument d'éviter c'est :

- Le « laisser faire » : la Région doit porter des politiques volontaristes ;
- Passer à côté de l'atout majeur de la Bretagne qu'est la mer. La mer est porteuse d'emplois dans différents secteurs tels que la recherche, la santé, l'agro-alimentaire, la cosmétique... En particulier, il ne faut pas passer à côté du potentiel que représentent les algues puisque la Bretagne constitue le 1^{er} champ d'algues européen.

En conclusion, le groupe souhaite le renforcement des investissements réalisés par les différents acteurs bretons, publics et privés, dans une perspective de diversification et d'innovation.

Les participants de la seconde table consacrée à la Mer ont formulé des orientations similaires à celles de l'autre table.

Ils ont considéré que « la mer est une évidence », notamment la région brestoise et le port de Brest.

Les atouts de la Bretagne à valoriser sont en particulier : l'univers côtier, les infrastructures maritimes et portuaires, la culture et la tradition maritime bretonnes.

Ils ont formulé les préconisations suivantes :

- Développer l'excellence en matière de formation, d'enseignement et de recherche qui forment également un secteur pourvoyeur d'emplois ;
- Soutenir le développement portuaire à travers les énergies renouvelables et les énergies offshore, la Bretagne s'étant engagée depuis quelques temps dans cette démarche en développant les infrastructures sur Brest et sur Saint-Quay-Portrieux ;
- Redynamiser des filières anciennes qui ont connu la crise de la désindustrialisation : la réparation navale, la marine qui est un pilier de l'économie locale dans le Finistère.... Même si la Région ne maîtrise pas tous les leviers puisque la marine relève des échelons européens et nationaux ;
- Promouvoir et exploiter la filière des algues tout en veillant au maintien de la ressource ;
- Favoriser l'image touristique de la Bretagne qui concerne, pour une grande partie mais pas uniquement, le littoral et les activités de loisirs qui y sont liées : nautisme, balnéothérapie et sports de bord de mer...

- Soutenir la pêche qui fait partie du patrimoine économique et culturel breton, surtout dans un contexte de fragilité de cette activité. Mais là encore en termes de réglementation, les décisions se prennent à Paris et à Bruxelles.

Le groupe a identifié les risques et les limites au développement de la maritimité de la Bretagne :

- L'accroissement des pollutions, notamment liées aux algues vertes ; il faut donc agir pour la résorber en soutenant d'abord un renforcement de la réglementation ;
- La dégradation du paysage liée à une urbanisation galopante, en particulier sur le littoral ;
- La forte concentration de la population sur le littoral, qui crée des inégalités entre le littoral et le centre Bretagne, et de façon concomitante entre les différentes catégories socio-économiques.

Le groupe a ainsi estimé qu'un encadrement clair et responsable de la part des politiques et de la société civile est nécessaire au développement des activités et qualités maritimes de la région.

A l'issue de la restitution des deux groupes, plusieurs participants ont souhaité réagir sur certains éléments.

Un participant s'est interrogé sur la capacité demain d'inventer un matériau composite pour la construction de bateaux permettant de les recycler lorsqu'ils sont en fin de vie.

Un autre participant s'est inquiété du déclin potentiel du port de Brest en raison de sa proximité avec la base militaire de l'Île Longue. La présence d'une base militaire très surveillée lui paraît incompatible avec celle d'un trafic commercial intense.

Un participant a indiqué qu'il y avait possibilité de partager la rade de façon intelligente : le port de commerce a vocation à se développer mais cela nécessite un fort volontarisme des acteurs publics et privés locaux, régionaux, nationaux et européens. L'investissement dans le port doit être perpétué parce qu'il constitue une porte d'entrée de la région et permet de mieux connecter la Bretagne au reste du Monde. Le port de Brest a une vocation d'abord de trafic agro-alimentaire et conditionne fortement l'activité agro-alimentaire du territoire. De plus, le port peut être un lieu d'innovation (ex. EMR) et d'assemblage d'outils tels que les éoliennes, les hydroliennes,...

Un participant, ancien responsable des infrastructures de la Marine, a indiqué que la Marine n'a jamais empêché les activités du port de commerce. Si des débats ont pu avoir lieu, les partenaires ont toujours travaillé de façon coopérative pour gérer au mieux ce partage. Au-delà, le port de commerce et DCNS

pourront apporter la technicité nécessaire au développement des EMR.

3.2. LA BRETAGNE EN 2030, MODELE DE COHESION SOCIALE OU SOCIETE ECLATEE ?

Les participants de cette table ont d'abord indiqué qu'il fallait éviter de créer des disparités trop fortes entre l'Est et l'Ouest de la Bretagne, qui risqueraient de conduire à une Bretagne à deux vitesses.

Ils ont formulé les propositions suivantes :

- S'appuyer sur la tradition coopérative entre les territoires bretons, et sortir ainsi de la logique de compétition qui s'observe parfois entre eux ;
- Créer des emplois non délocalisables, ce qui implique de penser un nouveau modèle industriel : « produire moins mais mieux » ;
- Développer des pôles de nouvelles technologies en s'appuyant sur la main d'œuvre qualifiée de la Bretagne ;
- Augmenter la décentralisation afin de permettre aux élus locaux, qui ont une meilleure connaissance de leur territoire, de le développer et d'expérimenter des actions participant à la cohésion ;
- Prendre en compte la menace qui pèse sur la langue bretonne.

3.3. LA BRETAGNE EN 2030, UNE REGION PROSPERE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET ENDOGENE ?

Cette table a formulé les préconisations suivantes :

- Préserver un socle d'activités économiques en Bretagne, notamment l'agriculture et l'agro-alimentaire, en essayant d'améliorer leur valeur-ajoutée ;
- Consommer local :
 - Valoriser des démarches intéressantes, notamment le label « Produit en Bretagne », les actions de certaines enseignes comme Super U...
 - Mettre en place un référentiel clair en matière de circuits courts de distribution, indiquant où et comment se fournir au plus près des producteurs ; un travail est d'ailleurs mené par la Chambre d'agriculture sur ce sujet.
- Assurer la transmission des activités économiques : agriculture, pêche mais aussi les activités des très petites entreprises (TPE) et des PME, notamment les artisans. L'objectif est de pérenniser les savoir-faire locaux et de les transmettre ;
- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie : en s'insérant dans une logique d'économie circulaire, c'est-à-dire en pensant la vie d'un produit de sa création à sa destruction ;

- Toujours travailler en réseau pour garantir un équilibre entre les différentes activités économiques du territoire.

En conclusion, le groupe a préconisé un développement du territoire breton s'appuyant sur les ressources de la population et des activités locales existantes.

Un participant de la table a ajouté qu'il fallait faire profiter les habitants de la valeur ajoutée produite sur le territoire. Une laiterie implantée à Châteaudun, dans la Mayenne, a été citée en exemple.

Un autre participant a considéré que la Bretagne apporte beaucoup en matière d'énergies renouvelables, mais il serait également souhaitable que la région dispose de laboratoires de recherche et d'écoles de formation en matière d'énergie. Par ailleurs, il a précisé que dans le Finistère seulement 17% des agriculteurs ont moins de 40 ans et il y a presque autant de départs anticipés que d'installations. Cela signifie que dans les 20 années à venir, la taille des fermes va être multipliée par 5. Les transmissions familiales se complexifient, impliquant des apports financiers extérieurs au pays (ex. fonds de pension américains). Par conséquent, il faut s'assurer de protéger le patrimoine breton pour le transmettre aux générations suivantes. Il mentionne que 25% des agriculteurs producteurs de lait gagnent moins de 1 000 euros par an par cette production de lait. Leur activité est donc appelée à disparaître.

Un participant a estimé que le problème est que la valeur ajoutée passe par le système financier.

Un autre participant rebondit sur la proposition émise par le groupe et considère que l'organisation de circuits courts à l'échelle régionale était une très bonne idée. Selon lui, ce n'est pas seulement la chambre d'agriculture qui doit s'en saisir mais l'ensemble des acteurs concernés qui doivent travailler en coopération.

Concernant l'urbanisme sur le littoral, un participant a rappelé que le foncier en littoral est protégé par une loi ; il pourrait en être de même pour les terres agricoles. La terre doit en effet permettre aux Bretons de subvenir à leur besoins alimentaires.

Un participant a rappelé que des mesures existent, notamment dans le cadre des SCoT (Schémas de Cohérence Territoriaux). L'Établissement public foncier de Bretagne tient aussi un rôle important puisqu'il rachète les terres agricoles pour maîtriser l'urbanisation et préserver les terres agricoles.

Un dernier contributeur a cité Saint-Exupéry : « La terre on n'en hérite pas, on l'emprunte à ses enfants ». La terre n'est pas forcément entre les mains des paysans. Aux Pays-Bas, la terre valait il y a 30 ans le même prix que la terre de Bretagne ; aujourd'hui l'hectare de terre se négocie à 70 000 euros. Cela signifie qu'il faut faire de lourds emprunts pour être en mesure de payer le foncier, et le coût du foncier se répercute sur le prix du produit final, faisant ainsi supporter au consommateur l'achat des terres. Il a suggéré d'inscrire la terre au Patrimoine Mondial de l'Humanité et de mettre fin au système d'héritage.

3.4. LA BRETAGNE EN 2030, LA PERFORMANCE TERRITORIALE FONDEE SUR SON EQUITE : UTOPIE OU REALITE ?

Deux tables ont travaillé sur cette thématique.

Les participants de la 1^{ère} table se sont d'abord interrogés sur les termes « Performance et équité territoriale » qui relie des éléments a priori contradictoires ; et la notion d'équité peut être variable.

Le terme de « Performance territoriale » peut recouvrir un champ diversifié. Sur les territoires, la performance technologique peut servir l'équité en développant par exemple la desserte en très haut débit. La priorité doit être donnée au bien-être des habitants.

Concernant les transports, ils ont reconnu le développement des transports publics mais l'effort doit être maintenu pour faciliter autant que possible les déplacements entre les territoires.

Par ailleurs, pour ce groupe, la Bretagne doit être considérée comme un territoire formé de 5 départements et non pas 4.

Les participants ont par ailleurs souligné l'existence de disparités entre l'est et l'ouest du territoire breton ; il faut éviter les concentrations.

En conclusion, ils ont considéré que fonder l'équité nécessite d'interroger les modèles économiques de développement des villes et des réseaux de communication.

Un participant de la table a complété la réponse de son groupe. Il a considéré que le sujet de la performance territoriale implique de préciser en amont le périmètre du territoire concerné. Et, selon lui, la Bretagne compte 5 départements. Il a indiqué souhaiter une Bretagne autonome, possédant le plus de pouvoirs possibles. Concernant les métropoles, il s'est inquiété que les territoires périphériques soient appauvris. Il a estimé qu'il fallait d'abord créer des Régions fortes avant de penser le développement de métropoles, celles-ci risquant d'empiéter sur l'existence des autres échelons, notamment les intercommunalités et les départements.

Des participants ont également souhaité réagir aux propositions de la 1^{ère} table.

Un participant a indiqué que le risque, dans une région à 5 départements, est de renforcer Nantes et Rennes et ainsi créer un important déséquilibre au sein du territoire. Selon lui, il s'agit plutôt de développer le réseau des villes moyennes bretonnes et d'encourager le partenariat entre elles.

Le participant précédent a répondu qu'il fallait mieux selon lui avoir une seule Région commune forte, en incluant la Loire-Atlantique, pour peser de façon plus importante dans les décisions publiques. Les élus doivent, selon lui, assurer l'équilibre et l'équité entre les territoires. Par ailleurs, la Région ne doit pas nécessairement fonctionner sur un système jacobin en s'appuyant sur une seule capitale qui serait Rennes.

Un participant s'est interrogé sur cette idée que les métropoles risqueraient de capter toutes les créations de richesse en abandonnant le reste du territoire. Selon lui, les métropoles ont davantage vocation à irriguer le reste du territoire.

Un autre participant s'est interrogé sur le devenir des Pays de la Loire si Nantes est intégré à la Bretagne ; la notion d'équité ne doit pas nécessairement être limitée aux frontières de la Bretagne ; il conviendrait donc également de prendre en compte les attentes et les intérêts des habitants concernés par cet « élargissement » de la région. Et un autre participant a émis l'hypothèse que les habitants des Pays de la Loire ne souhaitent pas vraiment être « éclatés » dans d'autres régions.

Une participante a par ailleurs affirmé que les transports en commun constituent une condition majeure de l'équité sur le territoire. A titre d'exemple, le voyage en train de Brest à Nantes est extrêmement fastidieux et long. Actuellement, l'utilisation du réseau ferré sur le territoire breton est beaucoup moins intéressante que celle de la voiture.

Un autre participant a souhaité revenir sur le découpage territorial, considérant que ce découpage des régions par l'État a été fait de façon anti-démocratique. Il estime que les départements qui composent la région des Pays de la Loire auraient pu être « répartis » dans les différentes régions qui les entourent.

Les participants de la 2^{ème} table ont ajouté les propositions suivantes :

- Améliorer les déplacements et diminuer les temps de trajet en développant les transports en commun, en fluidifiant les routes, et en incitant à la pratique du co-voiturage... Selon eux, un axe en particulier doit être amélioré : Carhaix-Rennes ;
- Favoriser les télécommunications qui constituent aussi une forme de mobilité, certes virtuelle ;

Pour les participants de cette table, les points qu'il convient d'éviter absolument sont les suivants :

- Renforcer les flux de population dans les grandes métropoles. Pour eux, la répartition de la population doit être équilibrée entre les territoires ;
- Maintenir un comportement individualiste dans les pratiques de déplacement ;
- Abandonner l'espace rural, grignoter les terres agricoles. Il conviendrait d'encourager la consommation locale de produits agricoles issus du territoire.

Cette table a par ailleurs considéré qu'il était particulièrement important de veiller à l'équilibre entre l'est et l'ouest de la Bretagne, Rennes ayant tendance à se tourner vers le continent.

Enfin, ils ont suggéré de réaménager les bourgs afin de favoriser le maintien de la population sur les territoires ruraux qui les entourent, notamment en favorisant le commerce local et en repeuplant les logements vacants.

Un participant de la table a souhaité insister sur le fait que la Bretagne a une organisation en Pays assez exemplaire sur laquelle il conviendrait peut-être de s'appuyer ; les pays permettent de créer des liens entre les territoires plus petits. Selon lui, en 2030, les Bretons ne se déplaceront pas de la même façon qu'aujourd'hui. Il y aura peut-être d'autres modes de gouvernance qui fonctionneront et qui permettront de ne plus passer systématiquement par Rennes.

Un autre participant a ajouté que les élus devraient se projeter plutôt à 50 ans qu'à 20 ans, considérant que l'équité des territoires se joue sur le long terme.

3.5. LA BRETAGNE EN 2030 DANS LE MONDE : REGION MARGINALISEE OU ACTEUR RECONNU ?

Les participants de cette table ont émis les suggestions suivantes :

- Mettre en avant les atouts de la région Bretagne pour attirer d'autres partenaires, développer la recherche, le tourisme... Les Bretons semblent parfois manifester une peur de se mettre en avant, vis-à-vis du monde. La table a suggéré que les Bretons apprennent à mieux se valoriser ;
- L'enjeu est notamment de diversifier les activités et de permettre ainsi la conclusion de partenariats internationaux ;
- Dynamiser le territoire en inscrivant la Bretagne dans une Europe des Régions et non dans une Europe des Nations ;

- Éviter la centralisation et le jacobinisme, entre Paris et la Bretagne mais aussi entre Rennes et la Bretagne ; les territoires bretons devraient ainsi fonctionner en fédération ;
- Se rapprocher des autres Régions européennes et pas nécessairement chercher à se rapprocher de la « grande banane bleue » située plus à l'est en Europe, et aller vers les régions périphériques : le Cap, New-York, Buenos Aires...pour y trouver de nouvelles coopérations ;
- Puiser dans les ressources internes de la Bretagne pour développer des activités économiques puissantes afin de pouvoir peser dans le monde.

Le rapporteur a mentionné qu'un désaccord était apparu au sein de la table sur le périmètre de la région Bretagne : certains souhaitent un retour au périmètre historique, d'autres souhaitent le maintien du périmètre institutionnel actuel.

Un membre de la table a insisté sur le fait qu'il fallait diversifier les activités en s'appuyant sur l'ensemble des atouts du territoire et éviter ainsi toute monoactivité.

4. CONCLUSION

Sylvaine Vulpiani, Conseillère régionale, a remercié l'ensemble des participants pour la qualité des interventions, riches et intéressantes. Les élus ne partagent pas toutes les positions des participants mais sont, dans ce débat participatif, présents pour écouter.

Concernant la question portuaire, elle a rappelé que la Région s'est engagée à investir 140 millions d'euros, en prévision notamment du développement des énergies renouvelables. De plus, l'entreprise France Énergie Marine a installé son siège en Bretagne, ce qui prouve que le Finistère est devenu un territoire pilote en matière d'énergies renouvelables.

Elle a également indiqué que la question du foncier agricole est une vraie préoccupation en raison de l'étalement urbain actuel. Ainsi, la Région a fait un premier pas sur ce sujet en lançant, avec l'Etat, la rédaction d'une Charte pour la préservation du foncier.

Christian Guyonvarc'h, Conseiller régional, a expliqué que les échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion feront l'objet d'un compte-rendu qui sera accessible sur le site Bretagne 2030 J'en Parle. Les participants pourront ainsi réagir à cette restitution. Un bilan de l'ensemble de la concertation sera rendu fin février 2014.

Il a rappelé que le ton très libre des débats de ce soir était attendu par la Région. Il en a en particulier retenu quelques thèmes qui apparaissent comme transversaux et prioritaires :

- La question de l'accessibilité, par le transport et le rail en particulier, et par le numérique également ;
- La question de la maîtrise du foncier qui est effectivement un sujet majeur en Bretagne ; si à l'échelle de la France l'urbanisation consomme 1% du territoire tous les 8 ans, en Bretagne c'est 1% tous les trois ans ;
- L'enjeu énergétique : la Bretagne étant très dépendante sur le plan énergétique, la région doit développer sa production, mais également être plus sobre et plus efficace ;
- Sur le plan économique, il est apparu important de s'appuyer avant tout sur des facteurs endogènes et sur les atouts bretons, y compris pour être attractif et exporter. Cela pose la question de la durabilité de certaines activités qui sont très dépendantes d'éléments extérieurs, notamment dans le secteur agricole et agro-alimentaire avec les « entrants ».

En conclusion, il a remercié les participants pour la qualité de leurs contributions.